

EXTRAIT N° DEL2026_51

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

CONSEIL D'INSTALLATION DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le neuf avril deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAI, Gwenaëli PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Natali DA SILVA, Éric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOURE, Axel DUTHE, Leïla GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Sandrine MERCIER, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.

Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

Vu la délibération du 20 janvier 2016 selon laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe de la gestion de l'exploitation des marchés communaux, dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage,

Vu la délibération du 30 juin 2021 selon laquelle le Conseil municipal a approuvé le choix du délégataire de service public, la société SOMAREP, pour l'exploitation des marchés communaux,

Considérant que la convention de délégation de service public de type affermage pour l'exploitation des marchés communaux stipule, en son article 25, que les droits de place et autres taxes sont révisés tous les ans et approuvés par le Conseil municipal,

Considérant que le délégataire sollicite la révision des droits de place appliqués auprès des commerçants, proposant leur hausse de 4,5 % destinée, en outre, à maintenir l'équilibre économique du contrat,

Considérant que cette proposition d'augmentation a été approuvée par les représentants des commerçants en commission marché en date du 16 janvier 2026,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Mathilde VIGIER-LATOURE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 contre (Stéphane GAUTHIER, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Sandrine MERCIER, Cédric BRIOLAIS) :

- **APPROUVE** les droits de place suivants, auxquels est appliquée une hausse de 4.5% :

Type de prestation pour un jour de marché	Tarifs actuels HT Commerçants abonnés	Tarifs actuels HT Commerçants volants
Emplacement de 2m de profondeur (le ml de façade principale)	1,52 €	1,68 €
Location d'une tente-abri comprenant la charpente et la couverture (le ml de façade principale)	0.25 €	0.31 €
Droit de déchargement pour tout véhicule approvisionnant le marché	0.68 €	0.75 €

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 16 avril 2026,

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU